



**NOUVELLE INSTRUCTION DU 18 MARS 2021 SUR LES
CONTROLES EN MATIERE DE TELETRAVAIL**

Une instruction du 18 mars 2021 a été signée par Gérald Darmanin, Élisabeth Borne et Amélie de Montchalin dans laquelle ils demandent aux préfets de région et de département de prendre des mesures pour pousser les entreprises et administrations de l'État à recourir effectivement au télétravail pour toutes les activités qui le permettent.

Ce plan d'action pourra notamment prévoir, pour le secteur privé, des rencontres plus systématiques avec les entreprises qui peuvent avoir recours au télétravail et des actions de sensibilisation à destination du grand public, des partenaires sociaux et des chambres de commerce.

Il devra s'accompagner d'un suivi régulier du niveau de télétravail dans ces départements.

[Télécharger ici](#)